

STOP AUX PIAL ! ORGANISONS LA RÉSISTANCE !

La Direction Académique envisage la mise en place générale des PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé) dans le Val de Marne à partir du mois de la rentrée 2021.

Ce nouveau dispositif d'organisation est déjà à l'oeuvre dans plusieurs départements et partout le constat est le même : **le PIAL est l'instrument destructeur de la politique d'école inclusive des élèves en situation de handicap au profit d'une logique purement comptable. Faire plus avec le moins possible !**

Le PIAL c'est une série de conséquences concrètes pour les AESH, les enseignant-es et les élèves.

CONSÉQUENCES POUR LES AESH :

- ▶ être affecté-e de manière arbitraire sur **plusieurs établissements sur une même journée** et être réaffecté-e du jour au lendemain sur d'autres établissements ;
- ▶ subir des **emplois du temps modifiables** de semaine en semaine, voir du jour au lendemain ;
- ▶ accompagner des élèves sur des temps plus courts et **ne plus connaître l'élève accompagné-e** ;
- ▶ **ne plus faire équipe avec les enseignant-es** ;
- ▶ **faire plus d'heures** au prétexte de posséder des heures connexes ;
- ▶ subir une **pression hiérarchique** et être perdu-e dans une chaîne hiérarchique rendue volontairement floue ;
- ▶ risquer de **perdre son deuxième emploi** à force d'affectations changeantes ;
- ▶ devoir **payer des heures de garde pour ses enfants** à cause des temps de trajet rallongés...

CONSÉQUENCES POUR LES ENSEIGNANT-ES :

- ▶ **disparition de l'AESH à l'heure suivante** et/ou du jour au lendemain ;
- ▶ une **surcharge de travail** pour pallier l'absence d'AESH ;
- ▶ **différent-es AESH pour un même élève** ;
- ▶ **manque d'échange avec l'AESH** ne permettant **plus de suivi pédagogique cohérent et adapté** au handicap de l'élève...

CONSÉQUENCES POUR LES ÉLÈVES :

- ▶ **perte de repères** dans la classe ;
- ▶ une **autonomie forcée** ;
- ▶ une **perte du goût des apprentissages** ;
- ▶ **isolement** de l'élève ;
- ▶ **sentiment d'échec** ;
- ▶ risques de **déscolarisation**...

STOP AUX PIAL ! ORGANISONS LA RÉSISTANCE !

L'école inclusive est actuellement un véritable laboratoire de la précarisation des personnels de l'Education nationale.

Les 110.000 AESH qui accompagnent 175.000 élèves en situation de handicap sont soumis à **des conditions de vie et de travail extrêmement précaires**. Ce cadre défavorable permet à certaines directions de dégrader encore les conditions de travail. **Un salaire en dessous du seuil de pauvreté**, l'enchaînement de CDD sans certitude d'un CDI, et, pour remplir leurs missions, aucune formation !

À ces difficultés s'ajoutent de fortes inquiétudes sur l'avenir des personnels, sur

la pérennité des missions et les **perspectives de carrière, inexistantes à ce jour**.

La DSDEN du 94 choisit **la pire des périodes pour la mise en place des PIAL** : en pleine période de pandémie où chacun-e est appelé-e à réduire ses contacts sociaux, **les AESH vont ainsi avoir le loisir de multiplier les opportunités d'attraper le virus et de transmettre le COVID d'établissements en établissements !**

Enfin, **les AESH qui refuseront l'entrée dans les PIAL et les conditions dégradées proposées par avenant, se retrouveront en procédure de licenciement**, sans laisser aucune place à la communication avec les agent-es concerné-es.

Face à cette situation, organisons la **résistance** !

La CGT revendique pour toutes et tous les AESH :

- ▶ un vrai métier reconnu par un **statut de fonctionnaire d'Etat** de catégorie B ;
- ▶ un recrutement avec **un salaire de début de carrière d'1,4 fois le SMIC** (la CGT revendique un SMIC à 1800 euros) ;
- ▶ des obligations règlementaires de service (ORS) d'AESH pour **un temps plein et un salaire à 100% à 24h d'accompagnement** côte-à-côte élève ;
- ▶ l'accès à une **formation continue sur le temps de travail** ;
- ▶ des **affectations sur deux établissements ou écoles au maximum** ;
- ▶ **deux élèves maximum à accompagner** ;
- ▶ le **remboursement des frais de transport et de repas** au même titre que les personnels itinérants ;
- ▶ le versement des **primes REP et REP+** ;
- ▶ la **prise en compte des heures supplémentaires** (classe de découvertes ou de sorties scolaires).

CGT-Educ'Action 94, 11 rue des Archives, 94010 CRETEIL CEDEX 01-41-94-94-25

Courrier électronique : 94@cgteduccreteil.org

<https://www.facebook.com/aesh.cgt.creteil>



FICHE DE SUIVI AESH



Pour être accompagné-e par notre syndicat face à la mise en place des PIAL dans notre département et afin que vos droits soient respectés n'hésitez pas à compléter cette fiche.

Adressez cette fiche par mail à aesh.cgt94@gmail.com ou par courrier à CGT Educ'Action 94 – 11 rue des Archives, 94010 CRETEIL CEDEX

Coordonnées

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal et Ville :

Mail :

Téléphone :

Affectation

Nombre d'enfants affecté·es :

Lieu d'affectation :

Quotité horaire :

Résidence administrative :

Nom de l'enseignant·e référent·e :

Ancienneté en tant qu'AESH :